

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2004)
Heft: 6

Rubrik: Agenda ; Publications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Symposium de Charmey. Le 4 novembre, le 3^e Symposium de Charmey sur les énergies renouvelables s'est penché sur la question de l'avenir du biocarburant en Suisse. En ouverture, le conseiller d'Etat fribourgeois Michel Pittet a relevé que «la Confédération hésite encore», alors que d'autres pays ont déjà compris qu'il y aurait de quoi substituer une partie du carburant fossile importé en valorisant les excédents et les déchets de la production agricole. Thomas Schmid, de l'Union suisse des paysans, a souligné que sur les 410 000 hectares de grandes cultures, 1200 sont utilisés pour produire du biodiesel. En 2002, 65 installations agricoles de biogaz ont produit de quoi approvisionner 998 ménages en énergie et 250 en chaleur. Philippe Cordonier, de l'Union Pétrolière suisse a fait l'apologie du centime climatique pour «réduire effectivement les émissions globales de CO₂». Il a souligné que le mélange d'un pourcentage de biocarburants aux carburants fossiles, «essence et diesel resteront prédominants durant les prochaines décennies», est une «excellente solution transitoire à la problématique des émissions de CO₂». Pierre Schaller, directeur d'Alcosuisse, a souligné les avantages qu'il y aurait à adjoindre 5% de bioéthanol à l'essence. Ce carburant, baptisé «essEnce5», est non seulement accepté par les constructeurs automobiles, mais est aussi aux normes suisses et européennes. Il augmente le taux d'octane, donc l'efficacité du moteur, et réduit d'environ 4,5% les émissions de CO₂. «Si ce produit se généralisait à toute l'essence consommée en Suisse, les émissions de gaz à effet de serre seraient réduites de plus de 600 000 tonnes de CO₂ équivalent par année.»

Prix de l'électricité. Le nouveau surveillant des prix, Rudolf Strahm, veut examiner de près les prix de l'électricité en Suisse, selon sa déclaration lors d'une manifestation d'idée suisse (Société suisse de gestion d'idées et d'innovations). En Suisse romande notamment, les prix sont nettement plus élevés que la moyenne suisse. Dans les



cantons de Vaud et de Genève, les tarifs de l'électricité pour gros consommateurs correspondent à plus de 125% de la moyenne et dans le canton de Zurich à moins de 75%. Les prix de l'électricité varient entre 13 et 43 centimes le kilowattheure. «Monsieur Prix» veut engager une procédure à l'encontre des 80 fournisseurs les plus chers.

Electroménager. Depuis le 1^{er} janvier 2002, il est obligatoire de déclarer la consommation d'énergie de différents appareils électroménagers. Les prescriptions concernant l'étiquetteEnergie ont été promulguées dans le cadre du programme SuisseEnergie conformément aux directives de l'UE. En juillet 2003, l'UE a adapté lesdites directives au développement technique; la Suisse fait de même avec une modification dans l'annexe à l'Ordonnance sur l'énergie. La majorité des réfrigérateurs et congélateurs de ménages sont déjà dans la catégorie d'efficacité A. L'introduction des deux nouvelles catégories A+ et A++ permettra à nouveau de distinguer les meilleurs appareils.

Succès de l'étiquetteEnergie pour les voitures de tourisme grâce aux concessionnaires: c'est ce qui ressort d'un rapport du Touring Club Suisse (TCS) mandaté pour contrôler la mise en oeuvre. Depuis mars 2003, l'étiquetteEnergie pour voitures de tourisme doit être apposée à un endroit bien visible sur, ou près de chaque voiture neuve mise en vente. Selon le TCS, cette disposition est respectée pour 93% des voitures neuves exposées. Chez 62% des concessionnaires de marques contrôlés, les inspecteurs n'ont trouvé aucun véhicule sans l'étiquetteEnergie.

Impressum

energie extra

Numéro 6.04
(parution tous les deux mois)

Editeur

Office fédéral de l'énergie
3003 Berne



Rédaction

Marianne Zünd, Klaus Riva, Mireille Fleury, OFEN, Section Communication, téléphone 031 322 56 64, fax 031 323 25 10

e-mail: office@bfe.admin.ch

Büro Cortesi Biel, tél. 032 327 09 11, fax 032 327 09 12

buero.cortesi.ch

Werner Hadorn (responsable),

Renaud Jeannerat, (version française)

Textes: Hans-Ueli Aebi, Jean-Jacques Daetwyler,

Fabio Gilardi, Werner Hadorn, Renaud Jeannerat, OFEN

Traductions: Jean-Claude Meier, Sylvie Gentizon, Patrick

Burkhardt

Photos: Comet (5, 7), Olivier Messerli, Nagra, Joël

Schweizer, Rolf Weiss (2) OFEN, I.d.d

Layout: Hans Eggimann

Adresse Internet

www.suisse-energie.ch

Infoline SuisseEnergie

téléphone 0848 444 444

La Confédération roule au gaz

A l'avenir, 5% des véhicules achetés chaque année par la Confédération devront rouler au gaz naturel.

Le Conseil fédéral a fixé cet objectif dans un rapport, afin de donner suite au postulat de 2002 du conseiller national obwaldien PDC, Adrian Imfeld.

Avec la modification imminente de la Loi sur l'imposition des huiles minérales, l'impôt sur le gaz naturel ou gaz liquéfié utilisé comme carburant doit être abaissé d'au moins 40 centimes par litre d'équivalent essence. Le biogaz et les autres carburants provenant de matières premières renouvelables doivent être totalement exonérés de l'impôt sur les carburants.

Avec les véhicules au gaz naturel, la Confédération soutient les objectifs de politique environnementale liés à la réduction d'impôt sur les carburants et sert en même temps de modèle.

Supportable. L'acquisition de véhicules à gaz naturel s'effectue dans le cadre de la gestion de la mobilité de l'Administration fédérale. Le Conseil fédéral prévoit un surplus de coûts de quelque 90 000 francs par an qui doivent être compensés dans le cadre des ressources financières. Comme le renouvellement partiel du parc de véhicules est échelonné dans le temps, la charge est supportable.

Par ailleurs, l'Administration fédérale veut faire connaître les avantages écologiques des véhicules roulant au gaz naturel grâce à une campagne d'information auprès du public et des collaborateurs.



Coupon

Abonnement gratuit à **énergie extra**

Pour avoir des nouvelles tous les deux mois de l'OFEN et du programme SuisseEnergie, on peut s'abonner à **énergie extra** ou commander des numéros supplémentaires.

Numéro: _____

Nombre d'exemplaires: _____

Nom: _____

Adresse: _____

NP/Lieu: _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:

OFEN

Section Communication

Case postale, 3003 Berne, fax 031 323 25 10

ou par e-mail: office@bfe.admin.ch

Bureaux de l'OFEN: Worblentalstrasse 32, 3063 Ittigen

Eine deutschsprachige Ausgabe von **énergie extra** ist erhältlich beim Bundesamt für Energie 3003 Berne, Fax 031 323 25 10.